



Se retourner contre un vendeur de liste

Par **Alexandra4190**, le **24/02/2009** à **21:45**

Bonjour à tous,

J'ai signé hier un contrat avec une agence qui se trouve être des vendeurs de liste. Je pensais payer en avance des frais d'agence mais il se trouve qu'après versement de 250€, on me remet une liste d'annonces qui ne correspond pas à mes attentes.

J'ai payé pour qu'on cherche pour moi un appart ou qu'on fasse une pré sélection mais il se trouve que je dois faire tout le travail.

Je décide donc de m'y mettre et là je me rend compte que les proprio sont injoignable et certains numéros faux.

Ai-je le droit de me retracter et de demander le remboursement des frais engagés?

Merci d'avance pour vos réponses.